



Pour aller plus loin

La correction de la langue dans les travaux écrits doit :

- ***donner à l'étudiant une rétroaction claire***

La correction doit lui permettre de comprendre quelles sont ses forces et ses faiblesses, afin qu'il sache ce qu'il doit travailler pour s'améliorer.

- ***être juste, constante et équitable***

La correction ne doit pas, par exemple, pénaliser davantage un étudiant qui a écrit plus de mots (et a donc, statistiquement, risqué de faire plus d'erreurs). Elle ne doit pas pénaliser non plus pour des éléments qui ne sont pas fautifs.

- ***donner à l'étudiant le message que la qualité de la langue est toujours importante dans le cours***

Les modalités pédagogiques doivent démontrer que la révision et la correction linguistique sont **tout le temps** essentielles au cégep ou dans le milieu professionnel, et que ces activités exigent des efforts et une méthode.

- ***permettre à l'étudiant de voir clairement quelles sont les attentes à son égard sur le plan linguistique***

La correction devrait se faire selon des critères bien définis. Les différentes rédactions exigées des étudiants dans un programme devraient avoir fait l'objet d'un enseignement explicite; leurs caractéristiques linguistiques (par exemple : structure du texte, pronoms permis, temps des verbes attendus, niveau de langue accepté, etc.) devraient avoir été clairement décrites aux étudiants.

- ***idéalement, ne pas être que négative.***

La PIEA associe correction de la langue et pénalité; au mieux, un étudiant peut espérer perdre peu ou pas de points à cause de sa langue écrite... Si, au contraire, il peut gagner des points grâce à une langue soignée, c'est encore mieux. L'article de la PIEA, tel qu'il est maintenant libellé, permet que des modalités de correction différentes soient appliquées pour corriger le français. Un département pourrait donc choisir de placer la qualité de la langue parmi les critères de correction de son travail final (et donc de lui attribuer 10 % de la pondération).

En outre, pour le professeur, cette correction doit être :

- simple et efficace;
- aussi rapide que possible;
- au service du cours qu'il donne.



Quelques références sur la correction du français

Renaud Bellemare, « Voir plus loin que la correction des “fautes” », dans *Correspondance*, vol. 18, numéro 1, octobre 2012.

Christiane Blaser, « Faire lire et écrire au cégep : un défi pour tous les enseignants », dans *Pédagogie collégiale*, vol. 22, numéro 4, été 2009, p. 40 à 44.

Fanny Kingsbury et Jean-Yves Roy, « Des tensions qui entravent l'évaluation de la langue », dans *Pédagogie collégiale*, vol. 22, numéro 3, printemps 2009, p. 38 à 44.

Jean-Denis Moffet, « Des stratégies pour favoriser le transfert des connaissances en écriture au collégial » dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXI, numéro 1, p. 95-120.

Julie Roberge, « Corriger des productions écrites : qu'est-ce qui profite le plus aux élèves? » dans *Pédagogie collégiale*, vol. 23, numéro 1, automne 2009, p. 27 à 34.